

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Financement des hôpitaux pour le stockage, la distribution et l'administration de vaccins Covid-19

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au financement du stockage, de la distribution et de l'administration de vaccins contre le Covid-19 par les hôpitaux.

Le projet prévoit, d'une part, le financement fédéral des hôpitaux qui ont été désignés comme hub pour le stockage et la distribution des vaccins contre le Covid-19 et, d'autre part, le financement de la vaccination de base contre le Covid-19 administrée dans les hôpitaux pendant la période du 28 décembre 2020 au 30 novembre 2021 inclus.

Pour cette période, une intervention forfaitaire composée des éléments suivants est allouée à chaque hôpital hub :

- un montant de 1.000 euros pour les frais de démarrage liés aux travaux préparatoires
- un montant de 500 euros par firme pharmaceutique dont les vaccins ont été conservés afin de couvrir les coûts administratifs
- un montant de 100 euros par mois pour chaque mois où l'hôpital hub a conservé des vaccins
- un montant de 110 euros par livraison à l'hôpital hub
- un montant de 60 euros par jour par point de vaccination approvisionné le jour en question depuis le stock de l'hôpital hub

Pour la vaccination contre le Covid-19 des personnes dans l'hôpital, un montant de 4,83 euros est accordé à l'hôpital par dose de vaccin administrée dans l'hôpital et faisant partie de la vaccination de base contre le Covid-19.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)